

DÉLIBÉRATION DE_2026_024

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 19 heures 00, en session ordinaire à la SALLE DES FÊTES DE SAINT MÉARD DE GURSON sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 22 avril 2026

Présents : Alexandre DURDILLY (Conseiller), Michel FRICHOU (Conseiller), Sylvie PELLIZZER (5ème Vice-Présidente), Guillaume BUIL (Conseiller), Didier MOREAU (Conseiller), Franck POURTAL (Conseiller), Aurélie COMBESCOT (Conseillère), Christian SCALIGER (Conseiller), Christian GALLOT (1er Vice-Président), Karine LEY (Conseillère), Fabrice SAMSON (Conseiller), Annie MAIGRE (Conseillère), Michel MOUTREUIL (Conseiller), Thierry BOIDÉ (Président), Marc GRANDY (Conseiller), Cyril BARDE (Conseiller), Éric FRÉTILLÈRE (Conseiller), Dominique IBERTO (4ème Vice-Présidente), Didier FOURCAUD (Conseiller), Jean-Pierre CHAUMARD (Conseiller), Lucette MOUTREUIL (Conseillère), Gilbert DE MIRAS (3ème Vice-Président), Gilles TAVERSON (Conseiller), Bénédicte ZAPERA-BRAIT (suppléante), Julien SROKA (suppléant), Cyril SEILLEN (suppléant)

Pouvoirs : Marie LATSCHA (Conseillère) représentée par Sylvie PELLIZZER (5ème Vice-Présidente), Henry DE SAULSES DE FREYCINET (Conseiller) représenté par Franck POURTAL (Conseiller), Hélène DONADIER (Conseillère) représentée par Aurélie COMBESCOT (Conseillère), Magalie LEPLET-COLLAS (2ème Vice-Présidente) représentée par Gilles TAVERSON (Conseiller)

Absents : Serge FOURCAUD (Conseiller) suppléé par Cyril SEILLEN (suppléant), Thierry BENEY (Conseiller) suppléé par Bénédicte ZAPERA-BRAIT (suppléante), Vincent LARRIEU (Conseiller), Christophe MARCETEAU (Conseiller) suppléé par Julien SROKA (suppléant)

Excusés : Jocelyne ARSIGNY (Conseillère)

Secrétaire : Didier FOURCAUD

Membres en exercice : 32 Présents : 26 Votants : 30 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 30

OBJET : Désignation des membres du Conseil d'administration du CIAS

Le Président explique au Conseil Communautaire que le CIAS est un établissement public administratif et dispose de la personnalité juridique distincte de l'EPCI dont il relève. Il est géré par un Conseil d'Administration qui définit les actions à mener et met en œuvre les missions qui lui ont été confiées à l'échelle du territoire.

Le Président précise que le CIAS est présidé par le Président de l'EPCI et qu'outre son Président, le Conseil d'Administration du CIAS est composé, de 6 membres élus par le Conseil communautaire et de 6 membres nommés par le Président de la Communauté de Communes.

Le Président informe le Conseil Communautaire de la liste de personnes qu'il a nommée pour une mise en place.

- Jocelyne ARSIGNY, Sapeur-Pompier
- Jean-Luc DESPEYROUX, UDAF de Bergerac
- Jean-Claude TAILHURAT, Croix Rouge
- Isabelle GARINEAU, aide soignante retraitée CHU de Libourne
- Marie-Christine DUQUENOY, Présidente de l'association le Maillon d'Or (Club des aînés de Villefranche de Lonchat

Date de transmission de l'acte : 29/04/2026
Date de réception de l'AR: 29/04/2026
024-200034197-DE_2026_024-DE
A G E D I

Le Président soumet à l'approbation du Conseil une liste de membres élus pour représenter la Communauté de Communes au Conseil d'Administration du CIAS.

PRÉSIDENT	Thierry BOIDÉ
Membres	Magalie LEPLET-COLLAS
	Jean-Pierre CHAUMARD
	Caroline MAZIÈRES
	Gilles TAVERSON
	Sylvie PELLIZZER
	Aurélie COMBESCOT

Après délibération, le Conseil Communautaire accepte cette proposition.

Le Président,
Thierry BOIDÉ

